

M. Michel BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

SIEGE SOCIAL
309, AVENUE BAUDIN
87 000 LIMOGES

TEL : 05 55 05 00 78 FAX : 05 55 77 16 81

ASSOCIATION VARLIN PONT NEUF
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2019



RAPPORT GENERAL

ASSOCIATION VARLIN PONT NEUF

32, Rue de Fontbonne
87 000 LIMOGES

R.C.S : 778 059 212 00028

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

MICHEL BELLEGARDE

**COMMISSAIRE AUX COMPTES.
INSCRIT À LA COMPAGNIE DE LIMOGES.**

RAPPORT GENERAL DU CAC

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'**audit des comptes annuels de l'association « VARLIN PONT NEUF »** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

§ Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

§ Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

§ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Caractère approprié des principes comptables appliqués,
- ✓ Bonne appréciation des créances et des recettes de l'association,
- ✓ Prise de connaissance des provisions pour charges comptabilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

§ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale annuelle :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

§ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00030

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de votre conseil d'administration.

§ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMOGES

Le 19 mai 2020

Michel BELLEGARDE

Commissaire aux comptes



ANNEXE AU RAPPORT DU CAC

« Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

ASSOCIATION VARLIN PONT NEUF

32, Rue de Fontbonne
87 000 LIMOGES

R.C.S : 778 059 212 00028

COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2019

(ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES)

BILAN ACTIF

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	418.60	418.60		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	1 406 675.40	1 265 713.07	140 962.33	187 777.83
Installations techniques, matériels	2 329.33	1 505.66	823.67	1 244.27
Autres immobilisations corporelles	582 252.11	440 382.74	141 869.37	152 875.77
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	12 600.00		12 600.00	
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	785.25		785.25	785.25
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 243.78		2 243.78	1 490.40
TOTAL (I)	2 007 304.47	1 708 020.07	299 284.40	344 173.52
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros	805.20		805.20	908.12
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	14 709.44	308.00	14 401.44	39 480.76
Autres	210 088.06		210 088.06	311 015.72
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	721 111.48		721 111.48	460 167.68
Charges constatées d'avance (3)	15 538.99		15 538.99	16 024.52
TOTAL (III)	962 253.17	308.00	961 945.17	827 596.80
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 969 557.64	1 708 328.07	1 261 229.57	1 171 770.32

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

BILAN PASSIF

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise	470 495.92	27 958.75
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	174 999.59	33 274.20
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	62 840.79	141 725.39
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	18 000.00	565 587.79
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	109 483.88	
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		

TOTAL (I) 835 820.18 768 546.13

Comptes de liaison

TOTAL (II)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques		
Provisions pour charges	206 443.05	54 958.41

TOTAL (III) 206 443.05 54 958.41

Fonds dédiés

Sur subventions de fonctionnement		9 370.85
Sur autres ressources		

TOTAL (IV) 9 370.85

DETTES (1)

Dettes financières

Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 473.54	106 306.69
Emprunts et dettes financières divers (3)	13 962.00	62 681.42

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

668.97

Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 163.69	44 122.24
Dettes fiscales et sociales	127 967.11	122 349.21
Redevables créditeurs		

Dettes diverses

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance	20 400.00	2 766.40
-----------------------------	-----------	----------

TOTAL (V) 218 966.34 338 894.93

Ecarts de conversion passif

(VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) 1 261 229.57 1 171 770.32

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 0003

218 966.34

27 528.98
311 365.95

COMPTE DE RÉSULTAT

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	1 299 118.44	1 109 600.47	189 517.97	17.08
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	223 981.39	211 752.86	12 228.53	5.77
Reprises sur provisions, amortis, transferts de charges	28 099.99	40 698.60	-12 598.61	-30.96
Cotisations	219.00	358.80	-139.80	-38.96
Autres produits (hors cotisations)	9 786.03	14 858.32	-5 072.29	-34.14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 561 204.85	1 377 269.05	183 935.80	13.36
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures	2 772.96	1 776.83	996.13	56.06
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements	102.92	-317.52	420.44	132.41
Autres achats et charges externes *	352 555.03	295 218.17	57 336.86	19.42
Impôts, taxes et versements assimilés	56 646.44	39 642.00	17 004.44	42.90
Salaires et traitements	621 387.52	527 726.85	93 660.67	17.75
Charges sociales	220 758.15	255 987.06	-35 228.91	-13.76
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	104 679.80	99 176.56	5 503.24	5.55
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations		638.00	-638.00	-100.00
Dotations aux provisions	169 479.05	17 994.41	151 484.64	841.84
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	1 274.74	5 344.86	-4 070.12	-76.15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 529 656.61	1 243 187.22	286 469.39	23.04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	31 548.24	134 081.83	-102 533.59	-76.47
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 500.61	1 238.96	1 261.65	101.83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 500.61	1 238.96	1 261.65	101.83
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 472.87	2 710.73	-1 237.86	-45.67
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 472.87	2 710.73	-1 237.86	-45.67
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 027.74	-1 471.77	2 499.51	169.83

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SARL - 430 653 037 03039

COMPTE DE RÉSULTAT

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	20 117.78	16 801.36	3 316.42	19.74
Sur opérations en capital	1 790.50	57 060.00	-55 269.50	-96.86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	21 908.28	73 861.36	-51 953.08	-70.34
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 014.32	8 923.98	-7 909.66	-88.63
Sur opérations en capital		46 451.20	-46 451.20	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 014.32	55 375.18	-54 360.86	-98.17
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	20 893.96	18 486.18	2 407.78	13.02
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	53 469.94	151 096.24	-97 626.30	-64.61
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.	9 370.85		9 370.85	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		9 370.85	-9 370.85	-100.00
TOTAL DES PRODUITS	1 594 984.59	1 452 369.37	142 615.22	9.82
TOTAL DES CHARGES	1 532 143.80	1 310 643.98	221 499.82	16.90
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	62 840.79	141 725.39	-78 884.60	-55.66
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature	6 317.00	6 859.00	-542.00	-7.90
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS	6 317.00	6 859.00	-542.00	-7.90
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 317.00	6 859.00	-542.00	-7.90
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES	6 317.00	6 859.00	-542.00	-7.90
TOTAL	62 840.79	141 725.39	-78 884.60	-55.66
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier	1 432.56	3 551.93		
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	20 117.63	15 786.24		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	640.82	8 687.64		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	20 893.96	18 486.18		

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 261 229.57 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 62 840.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 et 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Logiciels	3 ans
- Installations gles-agencements	7-10 et 20 ans
- Matériels de transport	1 et 5 ans
- Matériels de bureau et info	3-4-5 et 10 ans
- Mobilier	3-5-7 et 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	418.60		
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		1 406 675.40		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		2 329.33		
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		318 616.00		14 060.65
	Autres immos corporelles		104 058.54		19 382.37
	Matériel de transport		122 624.55		3 510.00
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				12 600.00
	Avances et acomptes				
	TOTAL		1 954 303.82		49 553.02
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		785.25		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 490.40		753.38
	TOTAL		2 275.65		753.38
	TOTAL GENERAL		1 956 998.07		50 306.40
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		418.60	
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons			1 406 675.40	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			2 329.33	
	Inst. gal. agen. amé. divers			332 676.65	
	Autres immos corporelles			123 440.91	
	Mat. bureau, inform., mobilier			126 134.55	
	Emb. récupérables & divers				
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours			12 600.00	
	Avances et acomptes				
	TOTAL			2 003 856.84	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			785.25	
	Autres titres immobilisés			2 243.78	
	Prêts & autres immob. financières			3 029.03	
	TOTAL			2 007 304.47	
	TOTAL GENERAL			2 007 304.47	

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00089

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	418.60			418.60
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.		1 218 897.57	46 815.50		1 265 713.07
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 085.06	420.60		1 505.66
Inst. générales agencem. amén.		216 399.31	18 135.97		234 535.28
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	64 367.79	22 007.75		86 375.54
Mat. bureau et informatiq., mob.		111 656.22	7 815.70		119 471.92
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	1 612 405.95	95 195.52		1 707 601.47
	TOTAL GENERAL	1 612 824.55	95 195.52		1 708 020.07

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Const.	Sur sol propre						
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
corp.	Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp.	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00009

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. glissements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	64 329.26	142 113.79		206 443.05
	TOTAL	64 329.26	142 113.79		206 443.05
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	1 563.56		1 255.56	308.00
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	1 563.56		1 255.56	308.00
	TOTAL GÉNÉRAL	65 892.82	142 113.79	1 255.56	206 751.05
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		169 479.05	19 249.97	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles			9 370.85	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00029

ÉTAT DES STOCKS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	908.12		102.92	805.20
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	908.12		102.92	805.20



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 243.78		2 243.78
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	14 709.44	14 709.44	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	193 479.30	193 479.30	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	16 608.76	16 608.76	
	Charges constatées d'avance	15 538.99	15 538.99	
TOTAUX		242 580.27	240 336.49	2 243.78
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00039

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	15 538.99
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	15 538.99

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 736.00
Autres créances	202 329.10
Disponibilités	
TOTAL	204 065.10



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	27 958.75			27 958.75
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	565 587.79	3 990.00		569 577.79
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	33 274.20	4 519.60		37 793.80
Résultat comptable de l'exercice antérieur	141 725.39		4 519.46	137 205.93
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	768 546.13	8 509.60	4 519.46	772 536.27



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	30 473.54	30 473.54		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	13 962.00	13 962.00		
Fournisseurs & comptes rattachés	26 163.69	26 163.69		
Personnel & comptes rattachés	38 854.96	38 854.96		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	73 462.15	73 462.15		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	15 650.00	15 650.00		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	20 400.00	20 400.00		
TOTAUX	218 966.34	218 966.34		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00089

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 400.00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	20 400.00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 506.12
Dettes fiscales et sociales	59 213.35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	76 719.47



LES EFFECTIFS

Association Varlin Pont Neuf

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	20.00	17.00
Ingénieurs et cadres	2.00	2.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	18.00	15.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00089

